

Syndicat Mixte du Schéma  
de Cohérence Territoriale  
de l'agglomération  
bisontine

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations  
du Comité Syndical du Syndicat Mixte  
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération  
bisontine**

**Séance du 16 mars 2021**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine régulièrement convoqué, s'est réuni à 18 h 00 au Conseil départemental du Doubs (Salle Joubert) et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 56

Ordre de passage des rapports : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h20

**Etaient présents au Conseil Départemental :**

**Communauté de communes du Val Marnaysien** : Didier AUBRY, Vincent BALLOT, Thierry MALESIEUX, Michel MENETRIER - **Grand Besançon Métropole** : Loïc ALLAIN, Hélène ASTRIC, Florent BAILLY, Catherine BARTHELET, Lucie BERNARD, Kévin BERTAGNOLI, Nicolas BODIN, Benoît CYPRIANI, Martine DONEY, Ludovic FAGAUT, Sadia GHARET, Yves GUYEN, Jean-Marc JOUFFROY (jusqu'à l'ouverture de la séance), Aurélien LAROPPE, Jean-Paul MICHAUD, Laurence MULOT, Anne OLSZAK, Patrick OUDOT, Daniel PARIS, Anthony POULIN, Françoise PRESSE, Nathan SOURISSEAU, Fabrice TAILLARD, Claude VARET, Marie ZEHAF.

**Etaient présents en visioconférence (sans vote) :**

**Communauté de communes du Val Marnaysien** : Martial DARDELIN, Johan FULE - **Grand Besançon Métropole** : Sébastien COUDRY, Michel JASSEY, Valérie MAILLARD (représentée par Thomas JAVAUX), Martine LEOTARD, Jean SIMONDON.

**Etaient absents :**

**Communauté de communes du Val Marnaysien** : Fabrice BIGOT, Patrick HUMBERT - **Grand Besançon Métropole** : Hasni ALEM, Patrick AYACHE, Frédérique BAEHR, Alain BLESSEMAILLE, Catherine BOTTERON, Nathalie BOUVET, Jean-Michel CAYUELA, Philippe CHANEY, Lorine GAGLILOLO, Olivier GRIMAITRE, Jean-Pierre JANNIN, Jacques KRIEGER, Damien LEGAIN, Philippe PERNOT, Thierry PETAMENT, Franck RACLOT, Pascal ROUTHIER, Benoît VUILLEMIN.

**Mandants : Lorine GAGLILOLO, Patrick AYACHE, Olivier GRIMAITRE, Jean-Marc JOUFFROY**

**Mandataires : Benoît CYPRIANI, Jean-Paul MICHAUD, Kévin BERTAGNOLI, Didier AUBRY**

**Secrétaire de séance : Daniel PARIS**

Délibération n°2021/20

Rapport 9 : **Etat d'avancement des travaux du SCoT et proposition de modification du déroulement prévisionnel**

# Etat d'avancement des travaux du SCoT et proposition de modification du déroulement prévisionnel

**Rapporteur : M. Jean-Paul MICHAUD, Président**

	Date	Avis
Bureau	02/03/2021	Favorable
Comité Syndical	16/03/2021	Favorable

## **1. Etat d'avancement des travaux des commissions**

Depuis la reprise des travaux du SCoT en septembre 2020, les commissions se sont réunies et ont avancé comme suit :

### **1.1 Commission « Valorisation des espaces non bâtis et gestion des ressources naturelles » :**

#### **a – La Trame Verte et Bleue**

L'étude « Trame Verte et Bleue » réalisée par l'AUDAB constitue le référentiel pour définir les contenus du SCoT en matière de réservoirs de biodiversité et de continuités écologiques. Ses éléments constitutifs seront donc réintégrés dans le projet du SCoT.

Le SCoT devra préserver les milieux naturels remarquables, support de la Trame Verte et Bleue, de façon stricte.

Le SCoT devra préserver les continuités écologiques majeures fonctionnelles et renverra aux PLU/PLUI la préservation des milieux supports des continuités écologiques secondaires ou locales.

→ *En conséquence, les travaux sur le foncier devront exclure du potentiel d'urbanisation les espaces ainsi qualifiés par la Trame Verte et Bleue.*

Un travail spécifique sur les zones de dysfonctionnement identifiées dans la TVB devra être conduit en vue de leur rétablissement lorsqu'il est possible.

Six secteurs à enjeux devront faire l'objet d'une étude plus précise, notamment au stade des prescriptions.

#### **b – Les Milieux humides**

Un travail partenarial mené sur la gestion et la priorisation des milieux humides a été présenté en commission.

Il a permis à la commission de retenir le principe que le SCoT préserve strictement les milieux humides stratégiques qui font l'objet d'une cartographie précise, et d'appliquer la séquence ERC pour les autres milieux humides en compatibilité avec le SDAGE.

Toutefois, le SDAGE est actuellement en révision. Soumis à l'avis du SCoT, il est proposé, afin de permettre une meilleure adhésion de l'ensemble des élus aux enjeux et incidences de la protection des milieux humides, de procéder à la formulation de l'avis sur le projet de SDAGE, avant de se prononcer sur les modalités de préservation des milieux humides.

### **1.2 Commission « Urbanisme des proximités et connectivité des espaces bâtis » :**

#### **a – L'armature territoriale**

Après avoir acté du principe de favoriser un développement urbain qui favorise le rapprochement des différentes fonctions (habitat, emploi, équipements, services, commerces,...) facilitant le développement des modes doux pour les courtes distances, la commission a permis d'entériner :

- La construction d'un développement en 15 bassins dits de proximité dont le développement pourra être différencié afin de favoriser la diversité territoriale qui réunit villes, villages, bourgs et lieux-dits dans un même projet,
- Le maintien des équilibres en place entre les deux EPCI,
- La production à minima des logements nécessaires au maintien de la population actuelle et ce, pour chaque bassin de proximité,

- La production de logements supplémentaires permettant l'accueil en moyenne de 900 habitants supplémentaires chaque année pendant 20 ans avec une répartition géographique qui concoure à :
  - o Un recentrage du développement sur le bassin urbain pour conforter les fonctions de centralité
  - o Un confortement des bassins structurants qui ont commencé à organiser le développement autour de leur centralité
  - o Un ralentissement des bassins secondaires qui ont connu un développement important du fait qu'un grand nombre de communes n'étaient pas dans l'armature territoriale
  - o Un maintien dans les espaces ruraux des capacités de production agricole nécessitant un ralentissement du développement urbain.
    - ➔ *Après avoir défini les besoins et posé une hypothèse d'organisation du développement, il s'agira d'identifier le potentiel du territoire (espaces densifiables, urbanisables,...) en tenant compte des éléments à protéger, suite aux travaux de la commission 1.*

#### b - Mobilités de proximité

A partir de l'enquête ménages déplacements réalisée en 2018, la commission a confirmé la nécessité de favoriser dans le projet du SCoT, le développement des modes alternatifs à l'autosolisme, en particulier pour de courtes distances. L'organisation du territoire en bassins de proximité concoure à cet objectif. La problématique des déplacements de courte distance doit cependant faire l'objet d'une approche différente selon qu'il s'agisse :

- D'un centre-ville où le concept de la ville du quart d'heure peut s'envisager,
- De communes ou groupements de communes plus rurales qui nécessitent de penser à la fois organisation du développement, intermodalité et aménagements incitatifs au report modal.

Le SCoT devra également consolider les polarités autour des haltes ferroviaires et développer les mobilités de proximité avec les territoires limitrophes du SCoT.

- ➔ *Après avoir défini les grands principes de mobilités de proximité, les modalités par bassin nécessitent que l'armature soit au préalable précisée.*

### 1.3 Commission « Attractivité et complémentarités territoriales » :

#### a - Document d'Aménagement Commercial et Artisanal du SCoT

Le Cabinet LESTOUX & Associés missionné par le SMSCoT a rendu sa première phase d'étude portant sur le diagnostic et les enjeux. Après avoir fait la démonstration que les surfaces commerciales avaient augmenté plus vite que les emplois et 4 fois plus vite que la population, il s'est attaché à détecter les changements qui sont à l'œuvre comme :

- o l'attachement des ménages aux commerces de proximité,
- o un déficit d'attractivité des centralités commerciales,
- o une évansion territoriale insignifiante à l'exception de l'équipement de la maison,
- o le développement d'internet dans les achats en équipements de la personne et de la maison,
- o une tendance à l'installation des ménages sur les communes rurales les moins bien équipées nécessitant de repenser le maillage territorial,
- o des centralités qui conservent leurs prérogatives pour répondre aux besoins quotidiens.

D'où un DAAC adossé au SCoT qui doit :

- Organiser une maîtrise de la croissance des grandes et moyennes surfaces,
- Affirmer la vocation des centralités en matière de vocation commerciale,
- Apporter une réponse servicielle et en circuit alternatif sur les territoires les moins denses en population,
- Améliorer le fonctionnement urbain de zones commerciales,
- Repenser le maillage entre les équipements commerciaux et les lieux d'habitat.
  - ➔ *La prochaine étape consiste donc à identifier les zones de développement commercial en tenant compte de l'armature territoriale, des zones de potentiel de développement et des des espaces protégés par la commission 1.*

#### b - Le Développement économique

La réalisation par l'AUDAB, avec le concours des services de GBM et du Val Marnaysien, d'un Atlas des Zones d'activités a permis de mettre en évidence un rythme de consommation foncière de l'ordre de 10 ha/an qui est relativement stable alors que dans le même temps, la consommation foncière globale a été divisée par deux depuis l'approbation du SCoT. La question de la consommation foncière est au cœur des préoccupations et se pose sous plusieurs angles :

- o Le rapprochement entre emplois et habitat permettant le recours à des mobilités autres que le tout voiture,

- La recherche d'un nouveau site à vocation mixte, répondant aux ambitions de proximités et de mobilités alternatives,
- Un changement de modèle de développement : besoins de moins de surfaces, amplification du télétravail, moins de stocks,...

### c - Les équipements

La commission a examiné les éléments de diagnostic sur les équipements en particulier de proximité, et a engagé une réflexion sur les incidences d'une organisation en bassins de proximité qui conduirait à rechercher :

- des mutualisations d'équipements,
- un repositionnement des implantations futures en fonction de la configuration et de l'organisation de chaque bassin,
- une diversification des équipements à l'échelle du SCoT
- ainsi que les modalités d'accessibilité aux différents équipements, recoupant ainsi les travaux des commissions 2 et 3.

➔ *Sur ces deux thématiques (développement économique et équipements), les questions foncières et d'organisation renvoient au potentiel du territoire.*

## 1.4 Commission « Transversale » :

### a - Communication

La commission propose de changer le graphisme du logo et sa dénomination qui sont anciens. Elle propose une approche plus moderne en faisant preuve d'ouverture par rapport aux territoires alentours, et permettant au Syndicat d'être repéré dans sa communication à l'échelle nationale.

La commission propose de retenir comme éléments structurants de la commande :

- Un territoire ouvert, sans limites clairement identifiées dont l'aire d'influence dépasse ses propres limites
- Un territoire attractif, au cœur de la Franche-Comté
- Un territoire caractérisé par ses rivières, ses richesses patrimoniales qui lui confèrent une identité spécifique
- Un territoire où on construit ensemble, dépassant les différences,...

Un accord cadre à bons de commandes permettra :

- De revoir le nom et l'acronyme du SCoT ou de son Syndicat
- De créer le logo
- De décliner la charte graphique en accord avec le site internet qui a été rénové en 2019
- De définir les gabarits pour les nouvelles publications
- de mobiliser le ou les prestataires pour la réalisation de différents supports de communication en déclinaison des travaux du SCoT.

### b - Concertation des territoires voisins

La commission a retenu le principe d'aller à la rencontre des territoires limitrophes, les modalités restant à préciser.

### c - Concertation du public

Après avoir examiné les différentes possibilités de concertation, la commission a conclu sur le fait que la priorité devait porter sur la concertation des élus locaux.

Les travaux des commissions reposent sur des analyses et expertises techniques complexes. Ils vont progressivement orienter le développement du territoire selon un modèle nouveau, rendu indispensable par le nouveau contexte de la planification. En conséquence, il est indispensable de prendre le temps d'explicitier les travaux du SCoT auprès des élus afin qu'ils soient partie prenante dès le départ du changement de modèle plutôt que d'avoir à le subir.

Seront donc programmées, à la demande des EPCI membres, des réunions d'information et d'échanges avec les élus locaux, selon leurs attentes : Conférences des Maires, réunions de secteurs,...

## **2. Proposition de modification du déroulement prévisionnel**

Les travaux des commissions convergent vers les problématiques foncières qui nécessitent un partage des données et analyses relatives à leurs dynamiques, leurs enjeux croisés et la mise en regard des potentiels et des besoins pour éclairer les choix à venir.

Afin de favoriser l'appropriation des travaux du SCoT par l'ensemble des élus, plusieurs modalités sont envisagées pour 2021 :

### **2.1 – La présentation des études du SCoT**

Le principe est d'ouvrir les séances de commissions programmées à l'ensemble des élus du SMSCoT, titulaires et suppléants, mais également aux Maires et adjoints qui le souhaitent.

Le principe d'un webinaire s'y prête tout à fait : présentation enregistrée et donc mise en ligne sur le site internet – débats à la suite de la présentation.

Les études envisagées sont :

- le 3/03 2021 : **analyse de la consommation d'espace** : présentation de l'outil permettant d'analyser la consommation foncière entre deux pas de temps et ses résultats
- le 11/03/2021 : **Etude du potentiel de densification et mutation** : étude qui recense, commune par commune, les potentiels de production de logement au cœur des communes
- le 16/03/2021 : séance de Comité syndical - **l'Atlas des zones d'activités économiques**
- 
- le 24/03/2021 : **Trame Verte et Bleue et priorisation des milieux humides** (à confirmer)
- le 01/04/2021 : **Valeurs agronomique et économique des terres agricoles**
- le 13/04/2021 : **Inventaire des zones AU et enjeux de l'urbanisation**
  
- le 19/05/2021 : **Enquête Ménages Déplacements**

Chaque étude fera simultanément l'objet d'un support de communication reprenant de façon synthétique, l'essentiel des éléments nécessaires à la bonne compréhension des travaux des commissions.

### **2.2 – La présentation des documents cadres**

Les travaux du SCoT s'inscrivent dans un cadre réglementaire qui oriente son contenu. Il est proposé que les partenaires du SMSCoT que sont l'Etat, la Région, le Département, la DREAL,... viennent présenter les contenus des documents cadres qui impactent les travaux du SCoT et explicitent les marges de manœuvre dont disposent les élus locaux pour élaborer leur SCoT.

- L'Etat : présentation de son Porter à connaissance
- DREAL : présentation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et du Plan de Gestion des Risques d'Inondation actuellement en révision
- Région : présentation du Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
- Les Départements 25 et 70 : porter à connaissance

### **2.3 – cycle de conférences « vers un changement de modèle »**

#### **Constats :**

Les travaux relatifs à la révision du SCoT, principalement en commissions, mais également les échanges en bureau ou comité syndical démontrent que nombre d'élus se posent des questions sur le changement du modèle de développement, sur leur responsabilité à l'appliquer dans leur commune et sur les capacités opérationnelles des territoires à mettre en œuvre des politiques publiques de nature à accompagner ce changement.

Dans la configuration actuelle de fonctionnement du SMSCoT, les temps d'appropriation et d'acculturation collectifs ne sont pas suffisants pour permettre à tous de se forger une conviction quant à ce changement.

**Proposition :**

Le SMSCoT et l'AUDAB ont réfléchi à une série de conférences qui serait de nature à faire avancer chacun vers la conviction qu'un autre modèle de développement que celui au fil de l'eau, tenant compte des différents paramètres du territoire, est possible. Ces moments d'échanges collectifs seront organisés par les deux partenaires, en utilisant leurs moyens humains et financiers. Ils viendront compléter les travaux en groupe de travail (pour la partie technique), les commissions d'élus du SMSCoT, les comités syndicaux plénière (nouveau prévu en 2021 pour présenter tous les travaux réalisés ces 2 dernières années), les instances officielles du SMSCoT (bureau et comité syndical).

**Objectifs :**

- >> Démontrer que le changement de modèle n'est pas une option et qu'il est possible d'agir pour le bien collectif ;
- >> Partager le fait que les grands changements à l'œuvre (changement climatique, numérique...) ont des incidences locales ;
- >> Tendre vers une conviction collective, quelles que soient les générations ou convictions politiques ;
- >> Faire prendre conscience que les tendances à l'œuvre sont lentes et donc peu perceptibles à l'échelle d'un mandat électif mais qu'elles seront irréversibles.

**1ère cycle CONFÉRENCES : Les raisons du changement, les moyens pour y parvenir**

>> de mi-avril à mi-juillet

Conférences en journée d'une durée de 1h – 1h 30

>> les différents sujets proposés, pour un cycle de 6 conférences à organiser :

- les nouvelles formes urbaines comme alternative à la consommation d'espaces et aux migrations des ménages vers la troisième couronne bisontine (hors SCoT)
- les raisons objectives à la mutualisation des équipements communaux
- le développement des énergies renouvelables : une réelle opportunité pour les collectivités, les ménages et la qualité de vie de nos territoires
- les incidences de la perte de biodiversité du fait de l'étalement urbain (pollutions...) sur notre qualité de vie
- les conséquences de la perte des surfaces agricoles et forestières sur l'économie locale : emplois agricoles, ressource alimentaire ...
- les effets de la destruction des milieux humides sur la vie quotidienne : prix de l'eau, limitation de l'urbanisation...

*Références/Intervenants déjà pressentis : CERDD – GRIDHAU – J.M. JANCOVICI – MAISON DE L'ENVIRONNEMENT*

**2ème cycle ATELIERS : Moi élu, acteur du changement**

>> de septembre à novembre

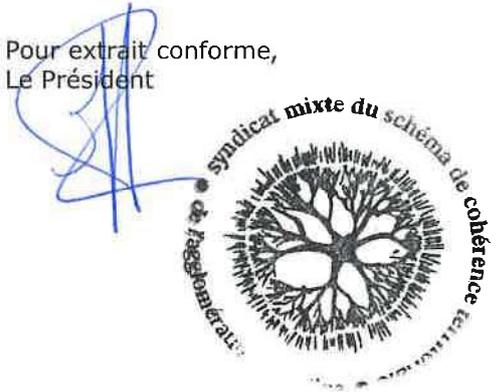
Cette seconde phase a pour objet principal de dépasser l'acculturation et de se projeter dans la mise en œuvre des principes de frugalité foncière notamment. Les ateliers reposeront sur deux outils principaux : les questionnaires d'une part et le jeu de simulation d'autre part. Il s'agira :

- de recueillir les avis des élus sur différentes prises de position par rapport au développement des principes du ZAN par exemple, par l'intermédiaire de questionnaires, de les analyser et d'échanger avec les élus sur les résultats obtenus (FédéSCoT, CEREMA,...). Il s'agit ici, de dépasser les convictions personnelles pour tendre vers des convictions d'élus responsables collectivement du changement ;
- de faire travailler les élus sur des simulations de développement d'un territoire en utilisant le jeu de plateau créé par l'AUDAB en 2020 et d'ores et déjà testé avec des techniciens ; La simulation permet de démontrer que la solution au principe du ZAN nécessite une approche multi communale et que l'approche communale est inadaptée, qu'il n'y a pas qu'une seule solution possible à la bonne application du concept ZAN.

**A l'unanimité, le Comité syndical prend connaissance des modifications de déroulé des actions en 2021.**

Rapport adopté à l'unanimité :  
Pour : 32  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Le Président



Préfecture du Doubs

Reçu le 26 MARS 2021

Contrôle de légalité

